



Commune de Rou-Marson

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 19 OCTOBRE 2022

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Sylvia Boisnay, Caroline Flao, Nathalie Le Calvé, Pascale Hélou, Nathalie Meunier et Nadège Simon.

MM. Laurent Davy, Claude Durand, Christophe Gerboin, Bruno Montière, Jean-Claude Tardif et Rodolphe Mirande.

Excusés : M. Nicolas Boussault qui donne pouvoir à M. Rodolphe Mirande
Mme Delphine clochard et M. Laurent Pasquier

Absent :

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Caroline FLAO est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

1. Rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40), relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de la commune de Rou-Marson, en sa séance publique de ce jour et au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

2. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement – Année 2021

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères relatif à l'exercice 2021, rapport présenté le 15 septembre 2022 à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée d'assurer ce service.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3. Aménagement du carrefour rue Fricotelle, montée du Château et route de l'Etang

Monsieur Le Maire expose que, pour des raisons de sécurité, il conviendrait de réaménager le carrefour entre la rue Henri Fricotelle, la Montée du Château et la route de l'Etang.

Puis il présente un devis pour une pré-étude de ce projet, accompagné de 2 options.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Cabinet Initio Conseil pour un montant HT de 3 170,00 euros pour la pré-étude d'aménagement, et choisit d'ajouter les 2 options suivantes soit :

- **Option 1 Maîtrise d'œuvre :**
- établissement des plans PRO,

- estimation des travaux,
 - consultation des entreprises,
 - suivi des travaux
- pour un montant HT de 6 200,00 euros

o **Option 2 :**

- photomontage 2 vues pour un montant HT de 825,00 euros.

Ce qui porte le coût global de cette proposition à 10 195,00 euros HT.

4. Création d'un poste à temps partiel

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'ouvrir un poste à temps partiel, soit 10 heures par mois, pour la surveillance de la cave communale de Marson. Ce travail comprend les états des lieux avant et après location, la remise des clefs, la vérification du matériel et la propreté des lieux.

Puis il précise que cette embauche se fera sous la forme d'un contrat à durée déterminée, soit du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022. La personne embauchée sur ce poste percevra une rémunération égale au traitement correspondant à celui d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice brut 367 et indice de rémunération 352, au prorata des heures effectuées, soit 10 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir un poste à temps partiel pour 10 heures par mois du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.
- Autorise le Maire à procéder à ce recrutement et à signer le contrat à durée indéterminée.

5. Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner dont les parcelles suivantes sont soumises au droit de préemption :

- Section A n° 630 et 632
- Section B n° 895 et 897

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ces biens.

6. Vente de bois de chauffage

Sur Proposition du Maire, il est proposé de mettre en vente un lot de 15 cordes de peupliers, en longueur de 50 centimètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre en vente ce lots de bois de chauffage au prix de 120 euros la corde, dans la limite de 2 cordes par foyer, à enlever sur place.

7. Décision modificative n° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants au Budget Primitif 2022 :

- Article 6188 = - 4 000,00 €
- Article 6113 = + 4 000,00 €

La séance est levée à

A Rou-Marson, le 24 octobre 2022

Le Maire



Rodolphe MIRANDE



La secrétaire de séance



Caroline FLAO